



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le quatre février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2026_02_11

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 23

Date de convocation du conseil : 30 janvier 2026

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne

Mme HERAUD Murielle a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

M. LATUILLERIE Bernard

Objet : Réalisation d'un emprunt de 1 000 000 €

Secrétaire de séance : Madame LACOUR Isabelle

Madame Christine VALEAU-LABROUSE présente les offres reçues pour la réalisation d'un emprunt de 1 000 000 €.

Elle propose que soit retenue celle du Crédit Mutuel du Sud Ouest dont elle expose les caractéristiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir l'offre de prêt du Crédit Mutuel du Sud Ouest, pour la réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € destiné à financer divers projets communaux.

Montant du financement	1 000 000 €
Date limite de versement	23/04/2026
Durée	15 ans
Périodicité	Trimestrielle
Amortissement	Progressif
Conditions financières	Livret A + 0,80 %
Commission d'engagement	0,10 %
Versement des fonds	Jusqu'au 23/04/2026
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance : - Sans faculté de réemprunter - Indemnité forfaitaire correspondant à 3% du capital restant dû - Préavis minimum : 1 mois
Base de calcul des intérêts	30/360

AR Prefecture

016-200063105-20260204-D2026_02_11-DE
Reçu le 05/02/2026

CHARGE Monsieur le Maire de la signature du contrat de prêt dans les conditions susvisées ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 04/02/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 05/02/2026

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

